

URGENCE RETRAITE !

Le 4 octobre 2022, le gouvernement a ouvert les hostilités sur le dossier des retraites. La feuille de route du ministre du travail en charge de ce dossier fixe le cap avec un calendrier resserré. Un projet de loi serait déposé au Parlement en janvier 2023. Le président Macron a déjà tracé les contours de cette réforme qui veut marquer les premiers mois de son quinquennat.

Au cœur de toutes les mesures qu'il compte mettre en œuvre figure la suppression des régimes spéciaux, mais pas tous ! Il polarise sur trois régimes principalement : celui des cheminots, celui de la RATP et le notre le régime des IEG. Le régime des mineurs dont la gestion du régime de base a été confiée à la Caisse des Dépôts et consignations suivrait dans une même logique.

Falsificateur de l'histoire, un CNR est mis en place pour tuer ce qu'a mis en place celui de 1945. Substitution du Conseil National de la Résistance par un Conseil National de la Rétrogradation !

CASSER LES SERVICES PUBLICS CASSER LES STATUTS !

Le premier chantier de démolition a été acté en 2018 à la SNCF avec la mise en place de la « clause du grand père ». Les nouveaux embauchés n'ont plus l'accès ni au régime de retraite ni aux droits acquis par les cheminots. C'est le double statut et l'étiollement du régime spécial des cheminots.

Avec l'ouverture des concessions ferroviaires dans les régions, une seconde lame consiste au transfert des salariés de la SNCF vers de nouveaux opérateurs privés qui s'organiseront pour anéantir les droits acquis du « statut du cheminot ».

A la RATP, les projets sont en cours avec la remise en cause des concessions et le dépôt d'un appel d'offres en une vingtaine de lots de toute l'activité de trans-

port en car à Paris et en proche banlieue, pour les trams, le RER les mêmes décisions ont déjà été prises entre l'Etat et le Conseil Régional d'Ile de France dans un avenir proche. Pour les salariés de la RATP, il est prévu un « sac à dos social » terme choisi par la direction pour ne pas dire valise sociale car le voyage sera sans retour vers le Statut de la RATP, ni sur le régime spécial de retraite.

Deux entreprises privés s'arrachent les concessions : KEOLIS (SNCF 70% et Caisse des dépôts du Québec 30%) et TRANSDEV (66% Caisse des Dépôts et 34% Rothmann, entreprise allemande)

ET POUR LES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE ?

**« Le cahier des charges annexé aux actes de concession de production ou de distribution de gaz et d'électricité doivent contenir des clauses fixant le statut du personnel »,
Loi du 28 juillet 1928**

Presque un siècle qu'est associé au service public de l'électricité et du gaz un socle social incontournable dont la retraite !



Macron a brandi lors de sa dernière campagne électorale la menace d'appliquer à la RATP et dans les IEG la « clause du grand père » et ce dès le 1^{er} janvier 2023 rayant de la carte les deux derniers régimes spéciaux attachés à des services publics essentiels pour les populations.

Il n'y a aucun bénéfice financier à tirer de ces suppressions, ce sont deux régimes équilibrés et qui ne

demandent aucune participation de l'Etat ni du régime général vieillesse.

La raison essentielle est idéologique et politique. Il faut effacer ces « régimes pionniers » qui détiennent en leur sein des dispositions qui peuvent constituer des exemples à reproduire dans d'autres secteurs d'activités. C'est de la contagion sociale à l'avantage des salariés et retraités que Macron ne veut surtout pas !

LES COMPLICES NE SE CACHENT PAS !

Le MEDEF, les directions d'entreprises sont acquises à la réforme de Macron qui multiplie les cadeaux : exonérations de cotisations (72 MDS€ /an) , baisse de la fiscalité des entreprises, générosité de l'Etat (chèques alimentaires, énergie, etc.) sur le dos des contribuables. Les entreprises financent de moins en moins la Sécurité Sociale qui vit de recettes des taxes, la branche vieillesse est encore financée majoritairement par les cotisations sociales et c'est de cela que l'on veut se débarrasser pour développer la retraite par capitalisation.

Les employeurs des IEG avec le pouvoir politique usent de toutes les ficelles : cessions, déstructurations, fusions pour ne plus avoir à appliquer le Statut National et en outre le régime de retraite. Les plans Hercule ou Clamadeu sont des marqueurs à cet égard.

**CONTRAIREMENT À CE QUE L'ON
VOUDRAIT NOUS FAIRE CROIRE,
«LA CLAUSE DU GRAND-PÈRE» EST UN
VÉRITABLE DANGER POUR NOTRE
STATUT, L'HEURE EST À LA MOBILISATION**

Montreuil, le 19 octobre 2022